



webinar en matière de LCBFT - 8 décembre 2020

Les obligations des professionnels de la comptabilité, du conseil économique et du conseil fiscal

- Sont soumis aux obligations professionnelles prévues par la loi modifiée du 12 novembre 2004.
 - Obligation de vigilance → Constante
 - Obligation d'organisation interne → Adéquate
 - Obligation de coopération → Autorités
- L'autorité de surveillance et de contrôle est l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED).

La place des comptables et conseillers fiscaux dans la lutte contre le blanchiment

Les 3 phases du blanchiment

Le placement

L'empilement

L'intégration

Le placement

- Le **placement (prélavage)** consiste à introduire dans le système financier des fonds résultant d'opérations prohibées.

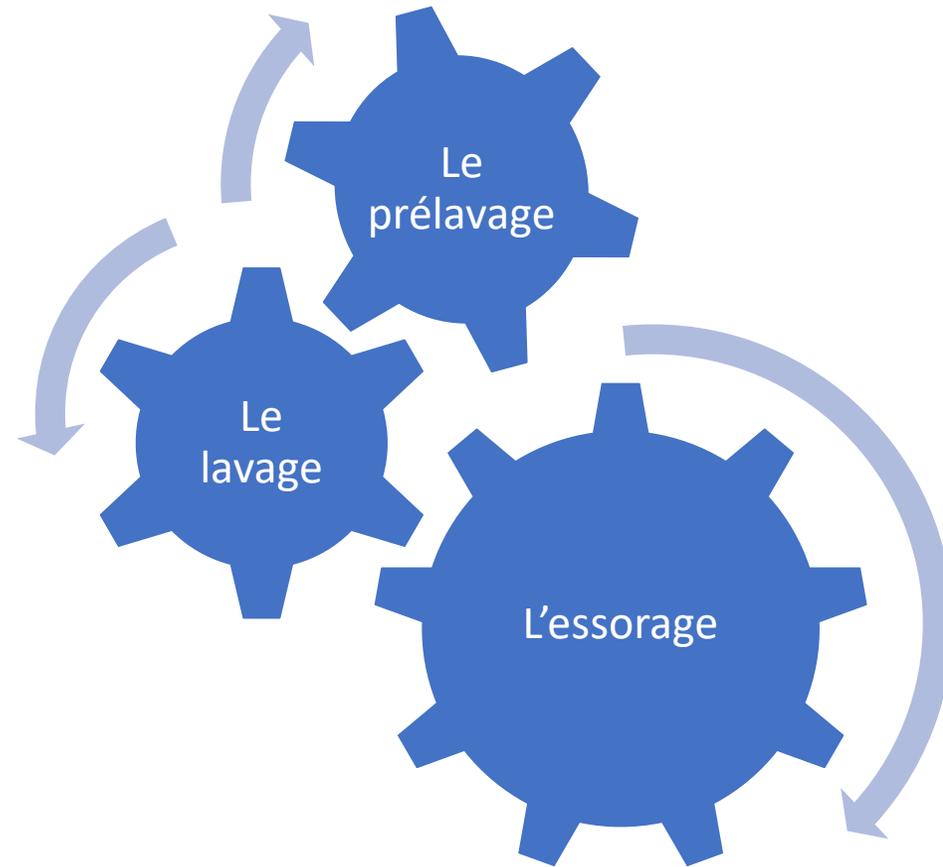
L'empilement

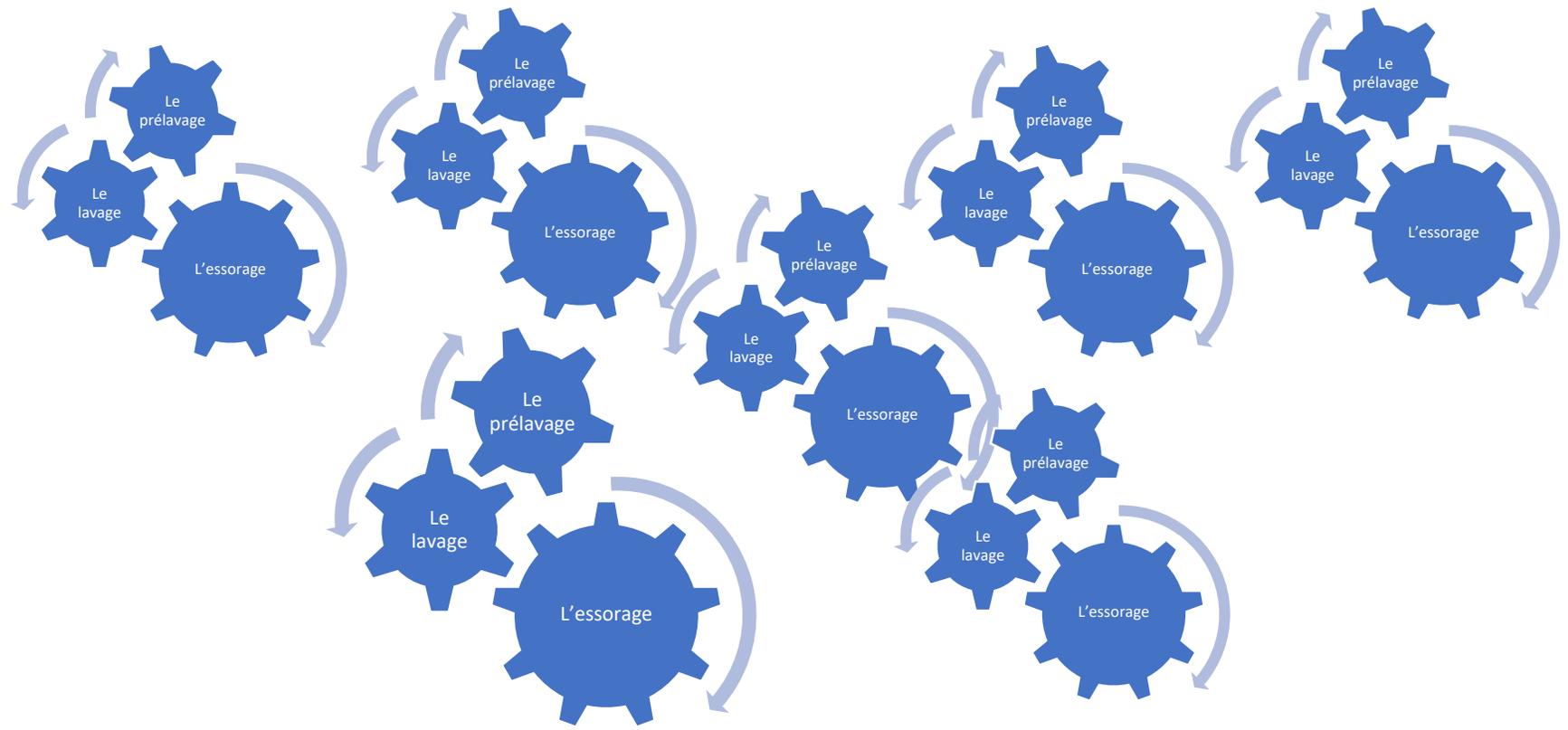
- **L'empilage (ou lavage)** consiste à masquer les traces de l'origine des fonds par la multiplication d'opérations bancaires ou financières, faisant intervenir divers acteurs.

L'intégration

- **l'intégration (ou essorage)** permet d'intégrer dans le circuit économique légale, les fonds d'origine criminelles.

L'argent étant blanchit, les malfaiteurs peuvent en tirer profit.





Ce que nous constatons dans notre corporation

- Les professionnels interviendront essentiellement dans deux des phases, et leurs revues, leurs jugements peuvent être plus ou moins compliqués en fonction de la phase en question.
- Mais dans tous les cas, leurs procédures doivent être adaptées et la formation de leurs personnels régulière.

Ces phases définissent aussi pour beaucoup l'approche par le risque.

Ce que nous constatons dans notre corporation

Approche par le risque rappel « *The FATF Recommendations* »

- *Identifier les risques**
- *évaluer les risques**
- *prendre des mesures efficaces pour atténuer les risques**

**de blanchiment, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération.*

Le Placement

- Le client effectue l'essentiel de ses transactions **en cash**.

Attention

Aux comptes caisses trop importants

Aux montants des transactions

A la connaissance de l'activité du client

L'intégration

C'est la phase la plus difficilement perceptible pour les comptables ou les conseillers fiscaux

- Si l'origine ne l'est pas, les opérations sont devenues « honnêtes »

Attention

Aux nouvelles entrées de fonds dans les capitaux
Aux financements externes (hors bancaires)
Aux opérations qui n'ont pas de cohérences économiques

Les difficultés rencontrées par les professionnels et l'ALCOMFI

- L'organisation
- L'accès à l'information
- La veille juridique

L'organisation

Notre action

- Intervention d'un cabinet juridique pour la réalisation d'une procédure de base, et la documentation y afférente, utilisable par l'ensemble de nos membres.
- Intervention de la Direction de l'enregistrement, des domaines et de la TVA [Section Criminalité financière] pour une présentation à destination des comptables et conseillers fiscaux en matière d'obligation AML.
- Réflexion sur des pistes permettant d'assister nos membres.

Conseils :

- Le coût doit être répercuté aux clients
- Le professionnel qui n'a pas l'organisation adéquate à la surveillance d'une activité risquée doit l'éviter.

L'accès à l'information et la veille juridique

La législation évolue et il y a une véritable crainte de ne pas suivre cette évolution.

- Organisation de l'association pour suivre cette évolution pour leurs membres.
- Négocier avec les cabinets spécialisés (ex: KYC/formations) pour avoir des coûts attractifs.
- Appels à des cabinets juridiques pour traiter les sujets complexes.

Conseil :

- Inscription aux newsletters des différentes administrations.

Actions courantes et à venir

- Process de formation continue.
- Enrichir l'association des expériences des membres pour élaborer des modèles.
- Assister les membres dans la gestion des problématiques légales.

PORTEZ VOUS BIEN